



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 100008

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'édition par la Commission européenne d'un agenda 2010-2011 diffusé à plus de trois millions d'étudiants de classes de seconde. Cet agenda comporte, entre autres, de multiples informations générales et mentionne notamment les fêtes religieuses sauf les fêtes chrétiennes, ce qui soulevé une vive et compréhensible indignation. Le projet de traité européen avait déjà retiré toute référence aux racines chrétiennes de l'Europe. Le Gouvernement français s'est indigné de cet oubli qualifié de « bourde » par Bruxelles qui a reconnu son erreur. La Commission s'est engagée à corriger les éditions à venir. Il lui demande de lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

À juste titre, plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011 diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Laurent Wauquiez, ministre chargé des affaires européennes, a saisi le commissaire John Dalli à ce sujet. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et a affirmé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre du commissaire Dalli devraient d'ailleurs être très prochainement envoyés aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous prenons bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions. Cette omission est d'autant plus regrettable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, au fil d'un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives au fonctionnement et aux politiques européennes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100008

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1380

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3614